



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

**Agents Territoriaux Ville-CCAS et
La Roche-sur-Yon Agglomération**

La Roche-sur-Yon le mardi 5 mars 2013

LETTRE OUVERTE À

Monsieur Pierre REGNAULT

Maire de La Roche-sur-Yon

Président de La Roche-sur-Yon Agglomération

Mesdames et Messieurs les Elus

Le personnel municipal

Monsieur le Maire - Président,

Mme LEBRANCHU, Ministre de la Fonction Publique, vient d'annoncer dans la presse l'abrogation de la journée de carence dans la fonction publique mettant ainsi en cohérence l'action d'opposition d'hier avec l'action gouvernementale d'aujourd'hui.

Cette annonce répond aux attentes des organisations syndicales et plus particulièrement de la Fédération C.G.T des services publics qui a toujours considéré cette mesure inefficace et injuste.

Au sein de nos collectivités, et après une période de transition, vous avez choisi de mettre en application cette journée de carence à partir du 1^{er} octobre 2012.

Au regard de l'annonce faite par Mme la Ministre et du contexte local sur ce dossier, la C.G.T des territoriaux Ville-CCAS et La Roche-sur-Yon Agglomération demande que la suppression de cette journée de carence soit anticipée, dès le 1^{er} avril 2013, sans attendre le vote au parlement qui acterait cette suppression à une date encore inconnue.

Cette décision de suppression immédiate serait par ailleurs en totale cohérence avec votre position qui consistait jusqu'à présent à caler la suppression de cette journée au niveau de nos collectivités avec l'orientation gouvernementale sur le plan nationale.

La C.G.T des territoriaux Ville-CCAS et La Roche-sur-Yon Agglomération rappelle que les personnels ont particulièrement mal vécu la mise en place de cette journée de carence au niveau local. C'est pourquoi, nous demandons que vous preniez l'engagement du remboursement des prélèvements tels qu'ils ont été faits depuis le 1^{er} octobre 2012 dans nos collectivités (Mairie, CCAS et Agglomération).

Une décision rapide de votre part sur ce sujet sensible ne pourrait qu'être bénéfique au dialogue social et nous semblerait une mesure d'équité pour l'ensemble du personnel.

Dans cette attente, je vous prie de croire M. le Maire - Président à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Benoit JAMONNEAU

Secrétaire Général

**La CGT des Agents Territoriaux
Ville-CCAS et La Roche-sur-Yon Agglomération**

MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT,
DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

LA MINISTRE

Paris, le 20 FEV. 2013

Nos Réf. : FP/2013/13731

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez appelé mon attention à plusieurs reprises sur l'application de la journée de carence dans la fonction publique mise en place par le précédent gouvernement dans le cadre de la loi de finances pour 2012.

Je vous informe que le Gouvernement a décidé d'abroger ce dispositif. Celui-ci place en effet les fonctionnaires, en particulier ceux des catégories les plus modestes, dans une situation défavorable par rapport à la très grande majorité des salariés qui sont couverts par leur employeur ou par un régime de protection sociale complémentaire obligatoire.

Cette décision sera traduite par une mesure législative qui sera proposée dans le prochain projet de loi de finances présenté au Parlement.

La nécessaire recherche de l'équité entre fonctionnaires et salariés implique cependant que les arrêts maladie soient soumis, dans tous les cas, à un régime de contrôle identique et à un renforcement des mesures contre les arrêts abusifs. A cet effet, je proposerai la généralisation d'un dispositif de contrôle des arrêts médicaux de moins de six mois.

Par ailleurs, l'obligation de transmission, dans les 48 heures suivant le début de l'arrêt de travail, du certificat ouvrant droit aux congés maladie sera strictement contrôlée et renforcée. Le non-respect de cette obligation entraînera une retenue sur salaire.

Je souhaite, enfin, que nous poursuivions le travail que nous avons commencé ensemble dans le cadre de la concertation sur l'amélioration de la qualité de vie au travail. Il est en effet indispensable que nous renforçons la prévention des arrêts de travail liés à l'exposition aux risques professionnels et aux conditions de travail des agents publics.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.



Marylise LEBRANCHU

Monsieur Jean-Marc CANON
Secrétaire général de l'Union Générale des Fédérations
de Fonctionnaires CGT
263, rue de Paris – case 542
93514 Montreuil Cedex